

DÉLIBÉRATION N°DL20220185 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES LOCAUX - ANNÉE 2023

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond propose un ensemble de services publics dans plusieurs grands domaines d'activités : conservatoire, médiathèque, sport, jeunesse, population, culture etc... Ces services font l'objet d'une tarification, due par tout usager, révisée d'année en année afin de tenir compte de différents facteurs susceptibles de la modifier.

C'est l'objet de cette délibération qui vise à fixer les tarifs des prestations et services locaux pour les services dont l'application des tarifs débute dès le 1er janvier de l'année. Les tarifs des services dont l'application chevauche deux années calendaires (par exemple de septembre à septembre pour le sport ou l'éducation) seront présentés comme en 2022 lors de l'un des conseils municipaux du printemps 2023.

Afin d'obtenir une vue globale, il est proposé un recueil complet des différents tarifs applicables.

La présentation du catalogue est regroupée par services et activités.

- Archives ;
- Domaine public ;
- Médiathèque ;
- Police municipale ;
- Population ;
- Sécurité juridique et tranquillité publique.

Pour chacun de ces regroupements, il est précisé les modalités, le mois de prise d'effet du nouveau tarif ainsi que d'autres critères.

L'ensemble des tarifs proposés est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

5 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

1 sans participation Mme Isabelle SURPLY

DÉCIDE :

- **d'approuver** la proposition de catalogue tarifaire des produits et services communaux pour l'année 2023 telle que décrite dans l'annexe jointe à cette délibération.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 19 décembre 2022